

Résolution

Générale

modern

Résolution n° 7/AN/99/4ème L rendant hommage au 1er Président de la République de Djibouti

n° 7/AN/99/4ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALEDate de publication
22 avril 1999Numéro JO
n° 8 du 02/05/1999Date du numéro
2 mai 1999

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa constitution du 15 septembre 1992, et notamment en son article 53

VULe règlement intérieur de l'Assemblée Nationale et principalement son article 124

Sur proposition du président de l'Assemblée Nationale ;

TEXTE INTÉGRAL

L'Assemblée Nationale réunie en session extraordinaire le 22 avril 1999 ; A- sachant le contexte dans lequel le pays a accédé à l'indépendance ; B- rappelant le climat d'hostilité qui prévalait dans la région ; C- appréciant hautement la politique, au service de la Paix, mise en oeuvre par son excellence Monsieur Hassan Gouled Aptidon, 1er Président de la République de Djibouti ; D- saluant la tolérance et les sacrifices consentis en vue de la cohésion des Communautés formant la Nation Djiboutienne ; E- applaudissant la politique de sagesse dont la finalité était la réalisation de l'Unité Nationale. ***** 1- Affirme que le 1er président de la République est le Père fondateur de la Nation Djiboutienne. 2- Rend un émouvant et vibrant hommage au 1er Président de la République de Djibouti. 3- Exhorte son successeur au maintien et à l'enrichissement de l'héritage légué à la Nation. La présente Résolution sera insérée et publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Par l'Assemblée Nationale